

Bureau du Conseil de gestion du 23 mai 2025 Délibération n°2025-01

Le 23 mai 2025

Approbation de l'ordre du jour du Bureau du Conseil de gestion du 23 mai 2025

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/18 de mars 2025 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

- ☒ **Avis favorable**
☐ Avis défavorable

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

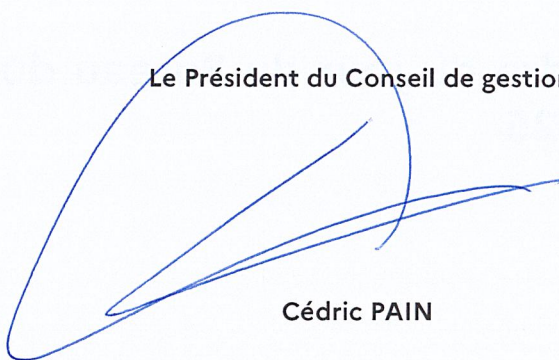
1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Validation du compte-rendu du bureau du 7 novembre 2024**
3. **Avis :**

- 3.1 Enquête administrative (autorisations d'exploitation de cultures marines)
- 3.2 Projet d'AOT pour l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch
- 3.3 Arrêtés débarquement et mouillage à la RNN du Banc d'Arguin
- 3.4 Avis techniques passés
- 4. Point sur la restauration de zostères et retour sur ESRW
- 5. Projets en cours et commissions
- 6. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



Cédric PAIN